



Confédération Construction
Construction, énergie & environnement

Communiqué de presse
Bruxelles, 13/11/2017

contact de presse
Frederik Bronckaerts - Attaché de presse
T 02 545 56 28 • M 0499 34 62 10
frederik.bronckaerts@confederationconstruction.be

La Confédération Construction dénonce l'attitude du gouvernement en matière de garantie dans les marchés publics

« Nous prévoyons de lourdes conséquences économiques »

Dans le cadre des marchés publics, le gouvernement entend remplacer le cautionnement par une garantie à première demande, plaçant ainsi, financièrement, le couteau sous la gorge des entreprises de construction. La Confédération ne comprend pas l'attitude du gouvernement, et met en garde contre de lourdes conséquences économiques.

Le gouvernement veut remplacer le cautionnement par une garantie à première demande dans l'application des règles sur les marchés publics. Dans ce nouveau régime, le pouvoir adjudicateur pourra faire appel au « *cautionnement* » de l'entrepreneur sans prendre en compte ses moyens de défense. Le garant devra en effet procéder directement au paiement. En d'autres termes, la règle sera « *payer d'abord, discuter ensuite* ».

Les marchés publics représentent quelque 30 % du marché de la construction. Le nouveau régime aura dès lors un impact sur un grand nombre d'entreprises de construction. De plus, les montants en jeu sont souvent élevés. Le « *cautionnement* » varie en principe entre 5 et 10 % du montant total des travaux.

Impact économique

« *Nous craignons de lourdes conséquences économiques. Si le nouveau régime s'applique, les entreprises de construction devront bloquer d'importantes réserves d'argent et elles se retrouveront très vite à la limite de leurs capacités financières. Avec tous les risques de faillite que cela comporte* », indique Robert de Mûelenaere, Administrateur délégué.

Le marché sera lui aussi perturbé. Les entreprises de construction renonceront et ne pourront plus soumissionner à d'autres marchés publics. Avec comme conséquences, une forte limitation de la concurrence et une augmentation des prix, sans parler de la majoration de prix que les entrepreneurs, tenus de créer de plus grandes réserves financières, appliqueront de toute façon. « *Le pouvoir adjudicateur deviendra ainsi lui-même victime de sa propre politique* », avertit M. de Mûelenaere.

Il faut absolument maintenir l'ancien régime

Pour ces raisons, la Confédération Construction plaide résolument pour le maintien des règles qui étaient d'application avant le 30 juin 2017. Ces règles étaient équilibrées et elles ont prouvé leur utilité. L'adaptation de la réglementation n'est absolument pas justifiée et elle tend à créer une situation d'abus de pouvoir, qui mettra en péril l'avenir de nombreuses entreprises de construction, ce qui est inacceptable.

La Confédération Construction défend les intérêts de plus de 15.000 entreprises du secteur de la construction de toute taille (indépendants, pme, grandes entreprises), actives dans tous les segments de la construction. Elle est présente au niveau local, régional, national et européen. La Confédération est à l'initiative de grands événements tels que le Forum Construction et la Journée Chantiers Ouverts.